



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

REÇU - 9 FEV. 2010

Docteur Michel Legmann

Président

Docteur Benoit FEGER
Président
SNORL
79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Paris, le 3 février 2010

**Nos références à rappeler sur tout
échange de correspondance**
ML/FJ/np/Exercice professionnel
R 10 025 046 (2)

Objet : honoraires – info soins

Contact ☎ Mme N. PEJOIANE
Tél : 01.53.89.32.85 -

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 janvier 2010.

Si l'Assurance maladie a reçu du législateur la nécessité de diffuser des informations aux assurés sociaux sur les professionnels de santé, on peut regretter qu'elle le fasse sans concertation avec les organisations professionnelles.

Le caractère erroné et lacunaire des informations mises en ligne et les interprétations auxquelles elles peuvent donner lieu me paraît bien plus grave encore et j'écris en ce sens au Directeur général de la CNAMTS.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur Michel LEGMANN

PJ : 1